

TYPES DE FRAIS	PRODUITS		
	CELI HR	CGP	Prêt REER
TRANSACTIONS			
Retrait avant l'échéance - CGP	s. o.	Voir note ²	s. o.
Transfert vers une autre institution	35 \$	35 \$	s. o.
Montants retournés par l'institution financière (ex. : chèque ou prélèvement sans provisions)	25 \$	s. o.	25 \$
Annulation du prêt dans les 60 jours ³	s. o.	s. o.	50 \$
Modification du prêt à la suite d'une séparation ou d'un divorce	s. o.	s. o.	50 \$
Conversion en régime d'accumulation (REER) ou en régime de décaissement (FERR)	s. o.	100 \$ ⁴	s. o.
RECHERCHES ET DOCUMENTS			
Relevé des dernières transactions – copie papier	10 \$	10 \$	s. o.
Dernier état de compte émis – copie papier	10 \$	10 \$	s. o.
Duplicata de contrat	50 \$	50 \$	50 \$
Historique de contrat	50 \$/h	50 \$/h	50 \$/h

¹ Les frais de transaction suivants sont en vigueur à compter du 1^{er} février 2016.

² Dans certaines circonstances, il est permis de faire un retrait avant l'échéance d'un certificat de placement garanti. Des pénalités et des frais s'appliquent.

³ Les frais d'intérêts s'appliquent. Le solde du prêt sera traité à la valeur marchande au moment de la demande d'annulation.

⁴ Les frais de 100 \$ s'appliquent à compter de la deuxième demande de conversion. Exemple : un client âgé de 59 ans demande de convertir son REER en FERR pour une première fois. À ce moment, aucuns frais ne s'appliquent. Un an plus tard, le même client décide de reconvertir son FERR en REER. À partir de ce moment, les frais de 100 \$ s'appliquent à chaque conversion.